

DÉLIBÉRATION

Du Conseil d'Administration

De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Délibération n° 20260702-12

Point 3.2 - Cycle ingénieur : Nombre de places offertes au recrutement à la rentrée 2027

Vu le Code de l'Education,
Vu le décret n° 86-640 du 14 mars 1986, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieur,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2025-07-03 Point 3.1 approuvant le projet d'ouverture d'une formation par apprentissage,
Vu le règlement de scolarité de l'ENSCR,

A la rentrée 2027, la formation en cycle ingénieur première année accueillera des étudiants en formation initiale sous statut étudiant (FISE) et également sous statut apprentis (FISA), sous réserve de l'accréditation de la Commission des titres d'ingénieur.

Les administrateurs sont invités à se prononcer sur le nombre de places offertes au recrutement en cycle Ingénieur en 1^{ère} année de cycle ingénieur et en 2^{ème} année de cycle ingénieur, selon les filières de recrutement pour 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les propositions de nombre de places au recrutement suivantes :

- 1^{ère} année de cycle ingénieur : 102 places, dont 82 en FISE et 20 en FISA.
- 2^{ème} année de cycle ingénieur : 9 places.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 12

Membres présents ou représentés : 19

Présents : 16

Représentés : 3

Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Délibération approuvée à l'unanimité

Document envoyé précédemment : néant

Extrait envoyé à la Rectrice de la Région académique Bretagne, Chancelière des Universités le 06/07/2026